



Pau, le 7 août 2015

Communiqué de presse

Gênes olfactives provenant de la plate forme de Lacq

Des signalements ont été effectués depuis début juillet auprès des industriels de la plate forme Induslacq, de la mairie de Lacq et des services de l'Etat, par des habitants de la commune de Lacq qui résident dans un secteur localisé de la commune. Ces signalements portent notamment sur la présence d'odeurs inhabituelles gênantes, voire incommodantes.

En réponse, un plan d'actions a été arrêté en concertation entre les industriels, les services de l'Etat (DREAL, ARS), et les collectivités (Mairie de Lacq et CCLO) avec le support de l'association Airaq.

Il convient tout d'abord de rappeler que l'activité industrielle du bassin de Lacq, et de la plate forme Induslacq en particulier, comprend des procédés utilisant ou produisant des substances odorantes. Certaines sont d'ailleurs produites dans ce but (odorisant de gaz de réseau).

Aussi, compte tenu de ces signalements, en complément des mesures prises par les industriels et le Maire de Lacq, le Préfet a provoqué le 29 juillet puis le 7 août, deux réunions de travail et de concertation avec les industriels, le maire de Lacq, la communauté de communes de Lacq Orthez, l'Agence régionale de santé, la DREAL et Airaq.

La source, très probable, de la nuisance a été confirmée mardi 4 août par les industriels, avec le concours des riverains les plus directement concernés. Il s'agit d'une fosse contenant du soufre maintenu à l'état liquide, dont le toit dégradé a dû être retiré. L'utilisation de soufre liquide sur la plate forme n'est pas nouvelle, elle est historique.

Il ressort en outre:

- que la station de mesures d'Airaq localisée au voisinage des riverains qui se sont manifestés n'enregistre aucune anomalie particulière sur les 2 catégories de substances qu'elle surveille (dioxyde de soufre, oxydes d'azote) ;
- que les industriels, regroupés au sein de l'association syndicale d'Induslacq, ont engagé des mesures complémentaires dès les premiers signalements chez les riverains concernés et en lien avec les désagréments ressentis ;
- que les résultats obtenus à ce stade ne mettent en évidence aucun caractère toxique lié aux odeurs perçues.

En conséquence, le plan d'action décidé se décline de la façon suivante.

- les mesures de surveillance environnementale sont poursuivies ;
- l'exploitant de la fosse a pris des mesures compensatoires afin d'atténuer la gêne occasionnée et en étudie de nouvelles;
- le préfet prendra un arrêté pour encadrer la réparation de l'installation ;
- les signalements d'odeur doivent être systématiquement communiqués à la plateforme de Lacq (Tél: 0559922102) ;
- l'Agence régionale de santé apportera sa contribution à la plateforme de Lacq pour caractériser les éventuels effets sur la santé signalés (toux, irritations, ..).

Contacts:

Lydie LAUBER – tél : 05 59 98 24 16 / 06 26 14 12 79
pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr